

NOUVEAU PACTE EUROPÉEN SUR LA MIGRATION ET L'ASILE

PRINCIPAUX AXES

RÉFORMES LÉGISLATIVES y compris:



- PROPOSITION DE NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DE L'ASILE ET DE LA MIGRATION: la proposition de réforme du système de Dublin sera retirée
- PROPOSITION DE RÉFORME du règlement relatif aux normes et aux procédures

- ABROGATION DE LA DIRECTIVE SUR LA PROTECTION TEMPORAIRE et proposition de règlement permettant de répondre aux situations de crise et de force majeure en matière de migration et d'asile

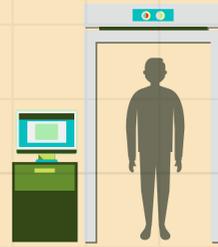
POSSIBILITE DE CHOIX

POUR LES ÉTATS ENTRE



accueillir les personnes migrantes par le biais de la relocalisation, parrainer les retours ou apporter une aide technique et opérationnelle operational support

NOUVEAU SYSTEME D'ENTREE



NOUVEAU CONTRÔLE OBLIGATOIRE AVANT L'ENTRÉE PAR LES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES: contrôles d'identité, de santé et de sécurité

PROCÉDURE PLUS RAPIDE AUX FRONTIÈRES



NOUVELLE PROCÉDURE D'ASILE PLUS RAPIDE À LA FRONTIÈRE, avec la possibilité d'appliquer une procédure rapide de retour

RENFORCER LES RETOURS



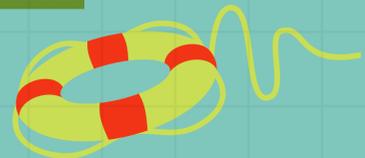
NOMINATION D'UN COORDINATEUR DES RETOURS et stratégie opérationnelle des retours volontaires et de la réintégration

RENFORCEMENT D'EURODAC



Développement d'EURODAC

SYSTEME DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE



NOUVEAUX MÉCANISMES pour accorder une protection immédiate en situation de crise

PARTENAIRES INTERNATIONAUX



ACCORDS ET PARTENARIATS AVANTAGEUX tant pour les pays tiers d'origine que pour ceux de transit

INTÉGRATION EFFICACE



ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION sur l'intégration et l'inclusion pour 2021-2024